

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 020-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.64

Déposée le: 06.02.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rüegsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Convois exceptionnels dans l'Oberland bernois oriental

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'intervenir auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), afin que l'Office fédéral des routes (OFROU) trouve des solutions pour que la circulation des convois exceptionnels et des poids lourds reste possible sur l'A8 le long des lacs de Thoune et de Brienz (des autorisations pouvaient être délivrées jusqu'à fin 2017) ;
2. de communiquer activement au Conseil fédéral que le Conseil-exécutif du canton de Berne ne saurait tolérer aucune distorsion de la concurrence dans l'Oberland bernois oriental au détriment des entreprises locales de transport ;
3. de doter la Direction de la police et des affaires militaires, en l'occurrence l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN), des compétences nécessaires pour pouvoir délivrer rapidement et facilement les autorisations spéciales pour convois exceptionnels aux entreprises locales, comme par le passé.

Développement :

Jusqu'à fin 2017, l'OFROU et l'OCRN autorisaient la circulation des véhicules de plus de 44 tonnes – les convois exceptionnels – sur l'A8, le long des lacs de Thoune et de Brienz. Depuis le début de l'année, ces autorisations spéciales ne sont plus délivrées. Pour cette raison, une entreprise de transport de l'Oberland bernois oriental n'a pas pu reconduire son véhicule spécial vide sur le site de l'entreprise. On peut en conclure qu'à l'avenir, les convois exceptionnels ne pourront plus passer que par Brünig, ou éventuellement longer la rive droite du lac de Thoune.

Les entreprises bernoises, qui se retrouvent économiquement désavantagées, sont ainsi victimes d'une distorsion de la concurrence – ou bien, en raison de ces convois exceptionnels, la rive droite doit absorber un surplus de circulation, une circulation qui s'accompagne d'émissions et de ralentissements dans les localités.

Au niveau économique, quelques grandes entreprises prévoient plusieurs gros projets dans l'Oberland bernois oriental. Par exemple : V-Bahn Grindelwald (téléphérique en V), projet du Trift des Forces motrices de l'Oberhasli, contournement de Wilderswil, installations d'approvisionnement en énergie.

Motivation de l'urgence : Depuis le 1^{er} janvier 2018, ni l'OFROU, ni l'OCRN ne délivrent d'autorisations pour convois exceptionnels sur l'A8 dans le canton de Berne. Cette situation sème le doute et occasionne des surcoûts, des distorsions de la concurrence et des incertitudes de planification.

Destinataire

- Grand Conseil